

## Appel à projets Résidence d'artistes 2020-21

Université de Tours  
Institut de Recherche et de Biologie de l'Insecte (IRBI)

### Toutes disciplines artistiques

#### Composition du dossier:

- Une lettre de motivation expliquant notamment le projet artistique et la pertinence de la collaboration avec le laboratoire de recherche
  - Un CV
- Un dossier artistique présentant les réalisations représentatives de la démarche artistique

**Ce dossier est à envoyer à Cécile Thomas avant le 20 avril 2020 minuit**

Uniquement par mail en format .pdf

[cecile.thomas@univ-tours.fr](mailto:cecile.thomas@univ-tours.fr) – Pour tout renseignement : 02.47.36.66.43

Université de Tours  
Service culturel  
3 rue des Tanneurs  
37000 Tours

## L'Université de Tours et les résidences d'artistes

**Pluridisciplinaire** (Arts et Sciences Humaines, Droit, Economie, Gestion, Lettres et Langues, Santé, Sciences et Techniques, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs), l'université est située au cœur de Tours mais aussi à Blois. Elle accueille plus de **29 000 étudiants**. Avec ses 35 laboratoires de recherche, elle est la **première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire**.

Elle se distingue par la richesse de son offre culturelle, avec une salle de spectacles de près de 600 places et un Passeport Culturel Etudiant donnant accès à plus de 70 structures culturelles de l'agglomération de Tours et de Blois à des tarifs privilégiés.

L'Université de Tours, à travers son service culturel et avec le soutien de la DRAC Centre-Val de Loire, **accueille depuis 2002 des artistes en résidence dans tous les domaines disciplinaires**. Ces résidences placent au cœur de la vie universitaire **un artiste ou un collectif d'artistes**, qui va à la rencontre des étudiants, des enseignants et du personnel autour d'un projet de création déployé sur les campus.

Comme le rappelle la convention cadre « Université, lieu de culture » signée en juin 2013 entre le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d'Universités, **« la résidence d'artiste est la modalité privilégiée de la présence artistique à l'université, de la sensibilisation à la notion de projet et de création artistique »**. Le temps de la résidence permet à l'artiste de se nourrir de la recherche et des savoir-faire universitaires pour enrichir sa création et à la communauté universitaire de participer à la genèse et la création ou co-création d'une œuvre ou d'un projet artistique qui entre en résonance avec le milieu universitaire.

## Présentation du laboratoire d'accueil

Pour l'année 2020-21 il est proposé d'appuyer le projet artistique sur **l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI)**, qui se consacre à l'analyse des interactions entre les insectes et leur environnement. La diversité des compétences se perpétue depuis la création de l'unité, il y a bientôt 60 ans, en réunissant sous un même toit des chercheurs et enseignants-chercheurs issus de différentes disciplines (écologie, physiologie, génétique, (bio)chimie, physique, bio-informatique et mathématiques), faisant de l'IRBI un lieu rare à l'identité internationale affirmée autour des sciences de l'insecte. Pour appréhender le puzzle du vivant et affronter la complexité des systèmes biologiques, de leur fonctionnement et de leur évolution, l'IRBI met ainsi en œuvre une approche résolument intégrative dans une démarche scientifique à l'interface de la biologie de l'organisme, de l'écologie (dans ses dimensions principalement moléculaire, chimique, physique, et comportementale), et de la biologie évolutive. Les domaines de transfert vont de la lutte biologique pour une agriculture durable au développement de nouvelles technologies de lutte contre les insectes vecteurs de maladie et les insectes invasifs en milieu urbain et naturel, en intégrant le bio-mimétisme. L'institut déploie également son expertise au service de solutions innovantes pour faire face aux grands défis environnementaux tels que le changement climatique et la sécurité alimentaire mondiale.

L'IRBI actuel est né à Tours en 1961 de la volonté du Pr. Vincent Labeyrie. Eclot il y a bientôt 60 ans dans l'esprit d'un chercheur visionnaire, l'IRBI poursuit son évolution et continue de cultiver sa singularité par une approche intégrative, fonctionnelle et évolutive. L'IRBI est sur le plan international un des laboratoires phares de l'entomologie et de la biologie des organismes. Dans un monde en pleine mutation écologique, l'IRBI a également amorcé un positionnement plus marqué de ses thématiques de recherche dans les problématiques sociétales. En développant son réseau de partenaires et une recherche originale et reconnue dans le domaine, par exemple, de la réponse des organismes aux perturbations environnementales (chimiques et thermiques), ou des invasions biologiques, l'IRBI a ainsi intensifié son enracinement à l'interface entre les mondes académiques et socio-économique. Résolument tourné vers l'international, l'IRBI ne cesse d'étendre ses connexions aux quatre coins du globe. L'implantation historiquement forte des recherches tourangelles dans les problématiques du continent africain, symbolisées par les études sur les coléoptères *bruchidae* et leurs

parasitoïdes, se prolonge désormais par des programmes de coopération scientifique et de formation avec des universités et des établissements de recherche principalement en Europe, aux États-Unis, en Amérique Latine et en Asie.

Enfin, l'unité a toujours, depuis sa création, une autre mission que les directeurs successifs ont à cœur d'accroître : l'enseignement et l'initiation à la recherche. Le développement d'une formation de Master à forte attractivité et d'une formation doctorale européenne contribue à l'attractivité et la reconnaissance internationale de l'unité qui se traduit par un nombre conséquent de stagiaires, doctorants et postdoctorants. L'IRBI est doté d'une force vive et dynamique de 27 chercheurs/enseignants-chercheurs permanents. En complément, l'IRBI compte une vingtaine de personnels de soutien à la recherche (contractuels et permanents) et 15 doctorants.

## Le cadre de la résidence et du projet artistique

L'IRBI fêtera en 2021 ses 60 ans. A cette occasion il souhaite pouvoir faire rayonner ses activités de recherche au travers d'un projet artistique d'envergure. A l'instar de la fresque murale réalisée pour les 50 ans de l'Université et les 80 ans du CNRS, l'institut souhaite s'associer à la création d'une œuvre ou d'œuvres en lien direct ou indirect avec le monde fascinant des insectes, ses spécificités et ses potentialités pour reconstruire le lien Homme-Nature et pour développer des solutions aux grandes crises sociétales auxquelles nous devons faire face.

L'artiste pourra bénéficier d'un espace dédié au cœur même du laboratoire, profitant ainsi de son immersion au sein des équipes et des infrastructures de recherche. Un petit groupe de travail interne à l'IRBI s'est constitué dans cette perspective des 60 ans de l'institut. L'artiste pourra ainsi s'appuyer sur un petit groupe dédié à ce projet. La/les productions artistiques pourront également bénéficier du soutien logistique et financier du Réseau Thématique de Recherche (RTR) EntomoCentre et dont l'une des missions est d'assurer le rayonnement de l'entomologie en lien avec les partenaires régionaux. David Giron Directeur de Recherche CNRS et Directeur de l'IRBI, sera le chercheur référent pour ce projet afin d'en assurer l'articulation avec les étudiants, les partenaires académiques et le grand public.

Le projet sera naturellement mis en valeur à l'occasion des événements grand public qui accompagneront les 60 ans ainsi qu'au travers de la semaine d'animation dédiée aux insectes (« Bugs in the city »), action du RTR EntomoCentre dans le cadre de la semaine de la Biodiversité 2021 (mai-juin 2021). Un budget interne est consacré à cette semaine de manifestation.

Les thématiques à l'honneur au travers de cette/ces œuvre(s) seront à la discrétion de l'artiste, que ce soit les insectes et leur diversité dans leur sens le plus général ou que ce soit des thématiques de recherche plus spécifiques parmi lesquelles la robotique bio-inspirée, la socialité, la communication chimique, les interactions symbiotiques, la production d'insectes à finalité alimentaire, les invasions biologiques, les ravageurs de cultures, les insectes auxiliaires etc...

La résidence permettra un temps d'immersion de l'artiste au sein du laboratoire de recherche donnant lieu à une création partagée ou personnelle, la mise en place d'actions de sensibilisation et/ou de médiation, l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques dont au moins un sera ouvert à tous les étudiants de l'Université donnant lieu à une création partagée. Dans ce cadre, des ateliers pourront également être proposés à des publics spécialisés en lien avec l'IRBI composés d'étudiants, personnels, enseignants-chercheurs. Afin de valoriser la résidence, un objet trace sera imaginé et conçu par l'artiste retraçant son parcours au sein de l'Université et plus particulièrement au sein du laboratoire. Sont également encouragées la mise en place de manifestations scientifiques, artistiques, colloques, journées d'études, conférences, manifestations culturelles et des actions d'Education Artistique et Culturelle en direction d'un collège du département (notamment dans le cadre du protocole EAC signé avec la DRAC Centre -Val de Loire, le Conseil

départemental d'Indre-et-Loire et la DSDEN37). Enfin, il paraît souhaitable qu'une structure culturelle partenaire de l'Université et faisant référence dans la discipline concernée par la résidence soit associée au projet sous des formes à déterminer ensemble.

L'artiste, ou le collectif d'artistes, devra faire preuve d'une certaine autonomie, d'une capacité à travailler en équipe et être capable de s'adapter, notamment lors des travaux en ateliers avec les étudiants, à des publics moins avertis. La durée maximum de la résidence est de 8 mois à répartir entre septembre 2020 et juin 2021.

### Modalités pratiques :

Un lieu de travail adapté sera mis à disposition selon les besoins du projet et en fonction des possibilités de l'Université.

Le temps de la résidence peut varier de 4 à 8 mois selon le projet. Le service culturel est le maître d'œuvre de la résidence et le premier interlocuteur de l'artiste. Le budget alloué à cette résidence couvre :

- Une bourse de résidence d'un montant maximum de **1 500 € brut par mois** versée à l'artiste ou au collectif d'artistes par le service culturel de l'Université. Elle comprend, outre le soutien à son travail de création personnelle et partagée, des interventions dans les cursus universitaires, les différents ateliers de pratiques artistiques, la participation aux différentes manifestations ou actions de valorisations mises en place pour la résidence
- Les frais de transport ainsi que l'hébergement et les repas du ou des artistes dans la limite de **5 000 € TTC**. Si ces frais sont réduits, cette ligne budgétaire permettra d'augmenter la part de la production ou des actions à destination de la communauté universitaire.
- La production des œuvres élaborées dans le cadre de la résidence pour un montant maximum de **6 000 € TTC**.
- La création d'un objet trace imaginé et conçu par l'artiste pour valoriser la résidence pour un montant maximum de **3 000 € TTC**.
- La communication interne et externe, les frais de régie, l'accueil d'artistes invités, les frais de transport des étudiants en cas de longs trajets etc. seront pris en charge par le service culturel dans la limite du budget global imparti à la résidence.

Des colloques, journées d'études, publications et autres manifestations scientifiques peuvent être organisés mais ne sont pas pris en charge sur le budget de la résidence.

### Calendrier

20 février : ouverture de l'appel à projets

20 avril : clôture de l'appel à projets

20 avril - 2 mai : 1<sup>er</sup> examen des projets

4 au 7 mai : rencontres avec les artistes retenus lors du 1<sup>er</sup> examen

15 mai : annonce du projet retenu

Avant le 30 mai : ajustement du projet avec l'artiste, le laboratoire et le service culturel

**Composition du comité de sélection** : le directeur de l'IRBI et ses collègues intéressés, la Vice-Présidente chargée de la Culture à l'Université, le Vice-Président en charge des Ecoles Doctorales, la Directrice du service culturel et la chargée des résidences d'artistes à l'Université, un conseiller de la DRAC Centre-Val de Loire.